

les conclusions auxquelles nous sommes parvenus, et de différer suffisamment longtemps la décision définitive quant au site pour que toutes les soumissions puissent nous parvenir et être examinées attentivement.

• (2.20 p.m.)

J'aimerais aussi dire un mot au sujet de cet aéroport dit du centre-ville. A l'heure actuelle, il y a, sur l'île de Toronto, un petit aéroport qui satisfait aux besoins aériens généraux de la région. La Commission des ports de Toronto exploite l'aéroport depuis plusieurs années et a la garde de ses installations. Il y a quelque temps, on a entendu dire que le gouvernement ontarien songeait à réaménager le secteur des ports qui s'appellerait Harbour City. Ce programme prévoit, paraît-il, la fermeture de l'aéroport actuel de l'île de Toronto et l'emploi des terrains pour la construction de logements et à d'autres fins. Le gouvernement fédéral ne peut commenter ce projet avant d'en connaître toutes les répercussions.

Mais il s'agit évidemment de savoir s'il convient de doter le centre ville d'un aéroport. Aux yeux du ministère des Transports, cette question intéresse principalement les Torontois eux-mêmes et leurs représentants élus. Le rôle du ministre des Transports s'est borné à examiner s'il était techniquement possible d'établir un nouvel aéroport d'une forme ou d'une autre dans un emplacement situé en pleine ville sans perdre de vue le fait que la plupart des planificateurs en matière d'aviation et d'aéroport estiment qu'à l'avenir, de très vastes zones métropolitaines devront être desservies par des installations commodément situées, permettant notamment de voyager par air d'une ville à une autre.

Je tiens à souligner que le ministre des Transports n'a pris aucune décision quant à l'utilité de cet aéroport en ville mais il s'est contenté d'examiner la gamme la plus vaste possible des solutions à envisager pour répondre aux besoins en transport dans cette région importante.

Du point de vue technique, nous avons maintenant déterminé qu'aucun emplacement sur le rivage ne pouvait accommoder les jets actuels. Toute planification des transports intercités ne pourrait donc être mise en œuvre que lorsque seront disponibles les nouveaux types d'avion, tels les STOL ou avions à décollage et atterrissage courts. En l'occurrence, il ne semble guère possible de construire un nouvel aéroport commercial sur le

[L'hon. M. Jamieson.]

rivage dans un avenir prévisible. Toutefois, il faudra tenir compte de cette probabilité lointaine dans tout projet régional à long terme. Si Harbour City était aménagé selon les plans actuels, il n'y aurait aucun aéroport dans le centre de Toronto, mais, je le répète, il incombe aux représentants locaux de prendre cette décision.

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):**

Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir répondre au ministre au sujet de sa déclaration visant les installations aériennes de la région de Toronto. Je me souviens qu'on a fait, il y a quelques mois, une déclaration semblable à laquelle celle-ci n'ajoute rien. Je m'étonne que malgré tous les services et toutes les ressources dont dispose le ministre, et les consultations tenues avec la province et les municipalités, l'on n'ait pas encore choisi l'emplacement. Je vois avec plaisir que la déclaration restreint la zone envisagée.

Il importe avant tout, à mon avis, que les habitants des trois ou quatre zones que pourraient toucher l'aéroport soient informés plus tôt que ne l'entend le gouvernement du lieu où il sera situé, car il me semble, après de nombreux séminaires sur les questions urbaines, que les gens sont inquiets à la perspective d'une mainmise par le gouvernement fédéral sur leurs terrains. Il faut qu'on les informe bientôt de cet emplacement.

N'oublions pas qu'il faudra prendre des décisions au sujet des transports routiers, d'une expansion industrielle possible et d'une politique urbaniste; il faudra donc, comme le ministre l'a indiqué, qu'il informe de son mieux les municipalités intéressées. Je ne sais combien il y en a, mais le ministre a dit trois ou quatre. Fidèle à la société juste et à la démocratie active, le ministre devrait annoncer au plus tôt l'emplacement probable. Les gens sont extrêmement inquiets, il me semble, de cette approche unilatérale ou même bilatérale, sans consultation aucune avec les premiers intéressés. Le ministre nous donnera l'assurance, je l'espère, qu'avant toute décision finale il consultera ceux qui sont directement touchés, et non seulement les représentants élus des municipalités, et leur permettra de présenter des mémoires et de s'exprimer librement. Ils pourront ainsi conseiller Ottawa sur l'endroit à désigner.

J'espère donc que dans sa prochaine déclaration le ministre informera la Chambre et le pays du choix d'un emplacement.